

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Objet :  
Réglementation de la circulation  
Et du stationnement le 31/05/25  
Rue des bassins  
Place de la poste  
Place des écoles  
VIDE GRENIER

N° A-2025-05-19-26

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212.2 alinéa 3

Considérant que la circulation et le stationnement devront être réglementés pour permettre le bon déroulement du vide grenier et assurer la sécurité des usagers le 31 Mai 2025.

ARRETE

**ARTICLE 1** – Vu la demande des Parents d'élèves d'organiser un vide grenier le 31/05/25, la circulation et le stationnement seront interdits : rue des bassins (jusqu'au parking des Lavadous), place des écoles et place de la poste le 31 Mai 2025 de 5h00 à 19h30.

**ARTICLE 2** – Cette réglementation sera matérialisée par la pose de barrières et l'affichage du présent arrêté à l'entrée des dites rues.

**ARTICLE 3** – Les véhicules de secours (pompiers, ambulances...) ne sont pas concernés par ces mesures d'interdiction.

**ARTICLE 4** – Mme la Directrice Générale des Services de la mairie de Lespignan, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, M. le chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
De Montpellier le  
Et publication ou notification  
Du 22 MAI 2025  
Le Maire :

Fait à LESPIGNAN, le 19 Mai 2025



Le Maire,

Jean-François GUIBERT